

Haute-Savoie



DECISION DU MAIRE

n° 50-2025

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : ATTRIBUTION DU MAPA DE TRAVAUX : PROJET DE DESSERTES FORESTIERES DU MASSIF DE RATY

Monsieur André GERVAIS, Maire de la Commune de ONNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°55-2024 en date du 09 avril 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à l'article L.2122-22-4 du C.G.C.T;

CONSIDÉRANT l'avis de publication du marché à procédure adaptée T2025-02 publié le 28 aout 2025 sur le Dauphiné Libéré, relatif au projet de dessertes forestières du Massif de Raty.

CONSIDÉRANT le classement dans le rapport d'analyse, des deux offres reçues.

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

CONSIDERANT la décision d'attribution du pouvoir adjudicateur en date du 8 octobre 2025,

CONSIDERANT que le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la société DUMAS FRERES, 2007 Avenue A Lasquin – 74700 SALLANCHES

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux passé selon la procédure adaptée, relatif au projet de dessertes forestières du Massif de Raty.

Article 2 : Que sa durée sera de 46 semaines à compter de sa date de notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au prochain conseil municipal.

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture de la Haute Savoie et publiée par voie dématérialisée sur les supports électronique de la commune, conformément à la législation en vigueur.

Fait à ONNION, le 24 octobre 2025,
Par délégation du Conseil Municipal

Le Maire,
André GERVAIS,

